

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis du 18 juin 2018, tenu le mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 13.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018

Madame Manon Aubry propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 14 juin 2018 au 21 juin 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CE14-328-1806

CE14-329-1806

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-330-1806
- 6.01 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 44-17),
MADAME KATY BORDELEAU
- Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, soit attribué à madame Katy Bordeleau selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps partiel
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
23 heures / semaine
- Période d'engagement
- À une date à être déterminée avec la direction
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-331-1806
- 6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 45-17),
MADAME CINDY ROY
- Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire à l'école Sainte-Anne (Daveluyville), soit attribué à madame Cindy Roy selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps partiel
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
19,5 heures / semaine
- Période d'engagement
- À une date à être déterminée avec la direction
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-332-1806
- 6.03 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 18-17),
MONSIEUR FRANCIS COUTURE
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier certifié

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

d'entretien à l'atelier Le boisé, soit attribué à monsieur Francis Couture selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 3 juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME CHANTAL POISSON

CE14-333-1806

Monsieur Dany Boudreault propose d'accorder le prêt de service de madame Chantal Poisson, enseignante au primaire à l'école Pie-X, au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR YVES BELZILE

CE14-334-1806

ATTENDU que monsieur Yves Belzile a choisi un plan de congé à traitement différé de 2 ans avec traitement réduit à 75%, entrant en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2020;

ATTENDU que monsieur Yves Belzile prendra son congé à compter de la 101^e journée de l'année scolaire 2019-2020 et ce jusqu'au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de monsieur Yves Belzile, enseignant en univers social (champ 17) à l'école secondaire Le tandem, à l'effet de s'inscrire à un plan de 2 ans relativement à un congé à traitement différé et ce, selon les modalités prévues à l'article 5-17.00 et à l'Annexe 13 de la convention collective le régissant.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 SUJET RETIRÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-335-1806 6.07 CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MARIE-FRANCE BEAUCHESNE
- ATTENDU que le Service des ressources humaines a reçu une demande de congé à traitement différé pour un contrat débutant à compter du 1^{er} juillet 2018;
- Étant donné la situation de rareté des ressources qui prévaut actuellement;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs refuse la demande de madame Marie-France Beauchesne enseignante au primaire (champ 03) à l'école Monseigneur-Grenier, à l'effet de s'inscrire à un plan de 3 ans relativement à un congé à traitement différé et ce, selon les modalités prévues à l'article 5-17.00 et à l'Annexe 13 de la convention collective la régissant.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-336-1806 6.08 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MÉLISSA BARTHELL
- Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de madame Mélissa Barthell à titre d'enseignante en mathématiques et sciences (champ 13), à l'école secondaire Le boisé, pour lui permettre d'occuper un poste de conseillère pédagogique aux Services éducatifs FP – FGA – SAE.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-337-1806 6.09 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR MARIO HOULD
- Monsieur Jean-François Laflèche propose que, pour l'année scolaire 2018-2019, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons médicales, soit accordé à monsieur Mario Hould, concierge, classe II au Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT).
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-338-1806 6.10 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR PHILIPPE DUFOUR
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons personnelles, soit accordé à monsieur Philippe Dufour, éducateur en service de garde à l'école Saint-David, le tout conformément à l'article 5-10.09 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-339-1806 6.11 ANNULATION DE RÉOLUTION – RÉOLUTION CE14-319-1806
- ATTENDU que le 18 juin 2018, le comité exécutif a adopté la résolution CE14-319-1806 relative à un congé sans traitement à temps partiel, personnel professionnel, madame Gabrielle Guertin-Tardif;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Gabrielle Guertin-Tardif est en prolongation sans traitement à temps partiel de son congé de maternité jusqu'au 21 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Colette Vézina que la résolution CE14-319-1806 soit annulée, déclarée nulle et non avenue.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.12 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MYRIAM BOUCHARD

CE14-340-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un congé sans traitement à temps plein, pour réorientation de carrière, soit accordé à madame Myriam Bouchard, technicienne en éducation spécialisée à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, le tout conformément à l'article 5-10.01 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.13 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME JULIE ROY

CE14-341-1806

ATTENDU que madame Julie Roy a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Julie Roy a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Julie Roy effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Julie Roy prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Lambert :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Julie Roy, enseignante au primaire (champ 03) à l'école La Sapinière, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.14 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LYSE POTVIN

CE14-342-1806

ATTENDU que madame Lyse Potvin a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Lyse Potvin a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Lyse Potvin effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Lyse Potvin prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Lyse Potvin, enseignante au préscolaire (champ 02) à l'école Monseigneur-Grenier, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.15 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME NICOLE DALLAIRE

CE14-343-1806

ATTENDU que madame Nicole Dallaire a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Nicole Dallaire a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Nicole Dallaire effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Nicole Dallaire prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Nicole Dallaire, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Cascatelle, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.16 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LINE GAUVIN

CE14-344-1806

ATTENDU que madame Line Gauvin a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Line Gauvin a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Line Gauvin effectuera 90,2536 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Line Gauvin prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Line Gauvin, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Monseigneur-Grenier, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.17 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME HÉLÈNE DESRUISSEUX

CE14-345-1806

ATTENDU que madame Hélène Desruisseaux a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Hélène Desruisseaux a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Hélène Desruisseaux effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Hélène Desruisseaux prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Hélène Desruisseaux, enseignante en arts plastiques (champ 11) à l'école secondaire Le tandem, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.18 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR GAÉTAN BÉDARD

CE14-346-1806

ATTENDU que monsieur Gaétan Bédard a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que monsieur Gaétan Bédard a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que monsieur Gaétan Bédard effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que monsieur Gaétan Bédard prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Lafèche :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de monsieur Gaétan Bédard, enseignant en mathématiques et sciences (champ 13) à l'école secondaire Monique-Proulx, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-347-1806

6.19 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR PATRICE DÉSILETS

ATTENDU que monsieur Patrice Désilets a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que monsieur Patrice Désilets a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que monsieur Patrice Désilets effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que monsieur Patrice Désilets prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de monsieur Patrice Désilets, enseignant en réfrigération (spécialité 7) au Centre de formation professionnelle Vision 20 20, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-348-1806

6.20 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME CLAIRE ROY

ATTENDU que madame Claire Roy a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Claire Roy a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Claire Roy effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Claire Roy prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Claire Roy, enseignante au préscolaire (champ 02) à l'école La ribambelle Wilfrid-Labbé, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-349-1806

6.21 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR STÉPHANE PAQUETTE

ATTENDU que monsieur Stéphane Paquette a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que monsieur Stéphane Paquette a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que monsieur Stéphane Paquette effectuera 92 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que monsieur Stéphane Paquette prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de monsieur Stéphane Paquette, enseignant en éducation physique et à la santé (champ 09) à l'école secondaire Monique-Proulx, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.22 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR LUC FRÉCHETTE

CE14-350-1806

ATTENDU que monsieur Luc Fréchette a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que monsieur Luc Fréchette a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que monsieur Luc Fréchette effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que monsieur Luc Fréchette prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de monsieur Luc Fréchette, enseignant en éducation physique et à la santé (champ 05) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.23 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME THÉRÈSE SASSEVILLE

CE14-351-1806

ATTENDU que madame Thérèse Sasseville a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Thérèse Sasseville a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Thérèse Sasseville effectuera 60 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Thérèse Sasseville prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Lambert :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Thérèse Sasseville, enseignante en éthique et culture religieuse (champ 14) à la Polyvalente La Samare, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.24 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LINDA DUBOIS

CE14-352-1806

ATTENDU que madame Linda Dubois a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Linda Dubois a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Linda Dubois effectuera 75 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Linda Dubois prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Linda Dubois, enseignante en adaptation scolaire (champ 01) à la Polyvalente La Samare, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.25 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME JOSÉE CORRIVEAU

CE14-353-1806

ATTENDU que madame Josée Corriveau a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Josée Corriveau a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Josée Corriveau effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Josée Corriveau prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Lafèche :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Josée Corriveau, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Cascatelle, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.26 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SYLVIE TARDIF

CE14-354-1806

ATTENDU que madame Sylvie Tardif a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Sylvie Tardif a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Sylvie Tardif effectuera 85 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Sylvie Tardif prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Sylvie Tardif, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Pie-X, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.27 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR GUY FONTAINE

CE14-355-1806

ATTENDU que monsieur Guy Fontaine a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que monsieur Guy Fontaine a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'il soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que monsieur Guy Fontaine effectuera 85 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que monsieur Guy Fontaine prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de monsieur Guy Fontaine, enseignant en éducation physique et à la santé (champ 05) à l'école Sainte-Famille (Plessisville), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-356-1806

6.28 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SONIA BERGERON

ATTENDU que madame Sonia Bergeron a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Sonia Bergeron a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Sonia Bergeron effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Sonia Bergeron prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Sonia Bergeron, enseignante en adaptation scolaire (champ 01) à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-357-1806

6.29 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SONIA CARIGNAN

ATTENDU que madame Sonia Carignan a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Sonia Carignan a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Sonia Carignan effectuera 80 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Sonia Carignan prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Sonia Carignan, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Cascatelle, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-358-1806

6.30 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME ÉDITH MARIER

ATTENDU que madame Édith Marier a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Édith Marier a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Édith Marier effectuera 66,67 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Édith Marier prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Édith Marier, enseignante en français (champ 12) à l'école secondaire Le tandem, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.31 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME JOSETTE DION

CE14-359-1806

ATTENDU que madame Josette Dion a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Josette Dion a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU que madame Josette Dion effectuera 84 % de sa tâche annuelle, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023;

ATTENDU que madame Josette Dion prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2023, à 16 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Josette Dion, psychoéducatrice à l'école secondaire Le boisé, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.32 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 19-17), MONSIEUR DAVE DESROCHERS

CE14-360-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicien en informatique au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à monsieur Dave Desrochers selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.33 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 32-17),
MADAME NATACHA LEBRUN

CE14-361-1806

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en informatique au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à madame Natacha Lebrun selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.34 RESCISION DE LA RÉOLUTION CE14-326-1806, ATTRIBUTION DE
POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN

CE14-362-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, suite au désistement de madame Isabelle Fouquette, la résolution numéro CE14-326-1806 concernant l'attribution du poste de technicienne en service de garde à l'école Sainte-Marguerite-Bourgeois soit rescindée et considérée nulle à toute fin que de droit.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.35 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 36-17),
MADAME CATHERINE HAMEL

CE14-363-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Sainte-Marguerite-Bourgeois, soit attribué à madame Catherine Hamel selon les modalités suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.36 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME SYLVIE VERVILLE

CE14-364-1806

ATTENDU que madame Sylvie Verville a choisi un plan de congé sabbatique à traitement différé de 4 ans avec traitement réduit à 87,5%, entrant en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU que madame Sylvie Verville prendra son congé sabbatique à compter du 1^{er} août 2020 et ce jusqu'au 31 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de madame Sylvie Verville, secrétaire d'école à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, à l'effet de s'inscrire à un plan de 4 ans relativement à un congé sabbatique à traitement différé et ce, selon les modalités prévues à l'article 5-11.00 et à l'Annexe 4 de la convention collective la régissant.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.37 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MONSIEUR STEVE DEMERS

CE14-365-1806

Madame Manon Lambert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de monsieur Steve Demers à titre d'enseignant en santé (spécialité 19), au Centre de formation Vision 20 20, pour lui permettre d'occuper un poste de coordonnateur, secteur santé au Centre de formation professionnelle Vision 20 20.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.38 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 34-17), MONSIEUR PATRICK GOUIN

CE14-366-1806

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à monsieur Patrick Gouin selon les modalités suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 35.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-367-1806

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général